



**Loi Agec : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**

**CEPOVETT**  
GROUP



## La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Adoptée en février 2020, la loi Anti-gaspillage et économie circulaire, dite loi AGEC, a pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets sous plusieurs prismes : la sortie du plastique jetable, la meilleure information du consommateur, la lutte contre le gaspillage et le réemploi solidaire, la lutte contre l'obsolescence programmée et le « mieux produire ».

# 1

## Objectif de la loi Agec

Transformer notre système en profondeur afin d'accélérer le changement de notre modèle de production et de consommation afin de limiter le gaspillage, les déchets, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

# 2

## La loi Agec et les achats publics

La commande publique est un levier majeur de transition vers une économie circulaire car la commande publique représente 10 % du PIB français et 16 % du PIB européen. Ce poids économique considérable doit être utilisé pour massifier une demande de biens circulaires.

# 3

## La réponse du Groupe Cepovett

**UNE APPROCHE RSE DE PLUS DE 10 ANS**  
**#POSITIVE IMPACT**  
**GESTION DE LA FIN DE VIE DES PRODUITS : BOX TEXTILE**

# 1

## Objectif de la loi Agec



Transformer notre système en profondeur afin d'accélérer le changement de notre modèle de production et de consommation afin de limiter le gaspillage, les déchets, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



### EN 1 PHRASE :

**Transformer notre économie linéaire (produire consommer jeter) en économie circulaire.**

Une loi bien plus large que la seule application au secteur textile car elle s'articule autour de 5 grands axes :

#### Sortir du plastique jetable

Fin progressive de tous les emballages plastiques, développement du vrac, interdiction de plusieurs objets plastiques du quotidien...

#### Mieux informer les consommateurs

Obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un logo unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles...

#### Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

Interdiction de la destruction des invendus non alimentaires, vente de médicaments à l'unité...

#### Agir contre l'obsolescence programmée

Appliquer un indice de réparabilité, mettre en place un indice de durabilité...

#### Mieux produire

Optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement...



La loi AGEC est composée de 130 articles et fixe pour la première fois des objectifs à atteindre dans le temps.

L'activité textile est essentiellement concernée par l'axe « Mieux produire »

L'article 58 de la loi annonce clairement les obligations des différentes parties.

## Axe « Mieux Produire » et article 58 de la loi AGEC

=

## Mettre l'économie circulaire au cœur de la commande publique



### **CEPOVETT, main dans la main avec les collectivités**

Cette année encore, les marques du groupe CEPOVETT continuent de mener un travail d'évangélisation auprès des collectivités locales. L'entreprise accompagne les acheteurs publics dans la rédaction de leur cahier des charges afin que celui-ci soit conforme à l'article 58 de la loi AGEC, qui fixe des objectifs minimaux en matière de biens issus du réemploi et de réutilisation ou d'inclusion de matières recyclées. En tant que fabricant, CEPOVETT s'inscrit dans le sens de l'histoire en poussant auprès des municipalités et des conseils régionaux l'utilisation de matières recyclées. Depuis déjà de nombreuses années, la Ville de Paris a décidé d'opter pour des matières recyclées dans ses collections, notamment dans le cadre du renouvellement du marché de l'équipement de ses agents d'entretien. Cette démarche d'éco-conception du vêtement, créatrice de valeur et de durabilité, implique les collaborateurs qui deviennent contributeurs du recyclage et de la préservation des ressources naturelles.

# 2

## La loi Agec et les achats publics



La commande publique est un levier majeur de transition vers une économie circulaire car la commande publique représente 10 % du PIB français et 16 % du PIB européen. Ce poids économique considérable doit être utilisé pour massifier une demande de biens circulaires.



**L'article 58 et les obligations qui en résultent doivent faire de la commande publique un levier de l'économie circulaire, contribuer à la prévention des déchets ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Ces obligations doivent également constituer une source d'économies pour les acheteurs.**

Ainsi :

Les acheteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais acquérir **des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées**, dans des proportions fixées selon le type de produit ou la catégorie de produit.

### Réemploi

” Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

### Réutilisation

” Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

### Recyclage

” Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

**Le décret N° 2021-254 du 09 mars 2021 précise la liste des produits concernés et les taux afférents. 17 lignes de produits ou catégories de produits sont à ce jour concernés (fournitures de bureau, articles textiles, appareils électroniques, etc). Les achats de fournitures sont les seuls concernés.**

Cette liste de produits (ou catégories de produits) a été élaborée en tenant compte d'études sur le réemploi et la réutilisation, ainsi que des retours d'expériences des filières professionnelles et experts du terrain.

La fixation de taux par produit ou catégorie de produits a été réalisée en tenant compte :

- De l'état des connaissances sur les gisements de produits
- Des retours d'expériences des acteurs économiques et institutionnels.

On note aussi la volonté du législateur d'inscrire des objectifs ambitieux, à même de favoriser le déploiement d'une commande publique « circulaire ».

Ainsi il en découle que :

**20 % des achats de tenue de travail doivent être faits à travers des articles issus du recyclage ou du réemploi.**

Les pourcentages fixés dans le décret sont des minimas. Ce taux doit être évalué d'ici le 31 décembre 2022 et, le cas échéant sera amené à évoluer.

Le recensement des dépenses issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées est à effectuer par les acheteurs concernés et à déposer sur la plateforme de recensement économique de l'achat public (REAP). A partir de 2022, toutes les dépenses concernées doivent être comptabilisées.

Cette évaluation s'apprécie sur le volume annuel total de la dépense HT relative aux biens concernés, dès le premier euro et avec un suivi des dépenses.

Dans les faits, pour les marchés publics, la loi AGEC c'est l'obligation de prévoir des clauses et critères spécifiques dans les cahiers des charges en vue de : réduire la consommation de plastique à usage unique, la productions de déchets et de privilégier les biens issus du réemploi qui intègrent des matières recyclées.



## **Gamme Fluo Advanced haute visibilité, protection et éthique**

Pionnier du coton équitable en France pour la filière professionnelle depuis 2007, CEPOVETT s'engage en faveur de vêtements éco socio responsables. Le nouvel ensemble Fluo Advanced haute visibilité s'inscrit dans cette lignée avec l'intégration de matières recyclées et bio-équitables. Réalisé en tissu français composé de 30% de coton bio équitable (labellisé Max Havelaar) et de 70% polyester recyclé, il répond aux contraintes de sécurité, de légèreté et de robustesse exigées par les travailleurs sur chantier. La résistance du tissu est assurée par l'armure Ripstop : une technique de tissage utilisant un renforcement spécial. Grâce à ces bandes rétro-réfléchissantes thermo-collées, cette collection est particulièrement adaptée aux agents de propreté intervenant sur la voie publique. Elle a ainsi habillé 120 balayeurs et 80 rippers de la ville de Reims.

# 3

## La réponse du Groupe Cepovett



### UNE APPROCHE RSE DE PLUS DE 10 ANS

Nous nous engageons à déployer pour les prochaines années (2020-2025) un plan de progrès RSE qui se traduit par la publication d'un rapport RSE annuel volontaire, preuve de notre volonté de déployer et de partager avec nos parties prenantes nos engagements tournés vers l'action.

La politique RSE CEPOVETT s'inscrit dans une démarche de progrès continu, transversale, pragmatique, faite de « petits pas » au service de la performance économique responsable, de la sauvegarde de l'environnement, de l'équité sociale dans une logique de co-innovation avec nos parties prenantes.

Notre politique RSE au service de la  
performance globale de l'entreprise.



L'avenir du vêtement professionnel passera nécessairement par le fait de consommer moins mais mieux, et surtout produire autrement. Ces crises nous obligent à repenser notre métier, à accélérer notre transformation et à revisiter nos business models pour créer de la valeur nouvelle, notamment, par plus de services associés à nos produits. C'est bien là que nous attendons aujourd'hui nos clients.

**Gaël Vanneville**  
Directeur Général CEPOVETT

# #Positive Impact

La certification #PositiveImpact identifie les produits exemplaires en termes de durabilité, utilisant des matières à faible impact environnemental (recyclées, biologiques...) et certifiées (Oeko-Tex®), fabriqués dans des usines auditées (respect des conditions de travail et de l'environnement) et transportés par bateau et/ou en train. Ils s'inscrivent donc tous dans une démarche d'éco conception et d'éco-socio responsabilité

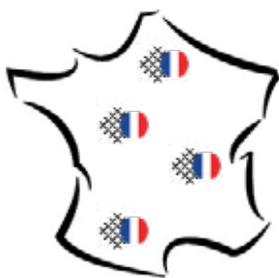
[https://cepovett-group.netexplorer.pro/dl/gB3N09UwR8Ahr\\_86rjb9WftomoaNiw](https://cepovett-group.netexplorer.pro/dl/gB3N09UwR8Ahr_86rjb9WftomoaNiw)



## MATIÈRES ALTERNATIVES ET ÉTHIQUES



## FILIÈRE COURTE Matières Françaises



## ECO DESIGN Aucune perte de matière Efficience à 100%

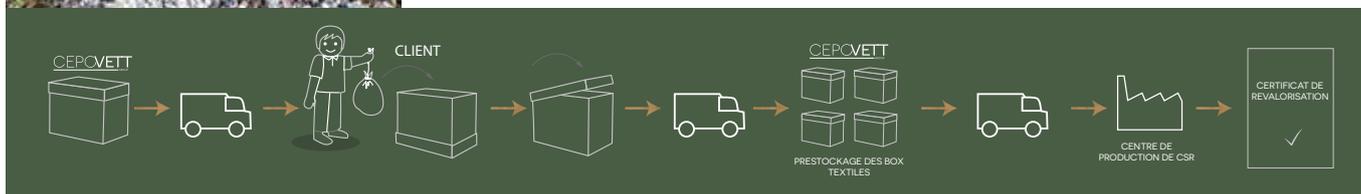


## PRODUIT CIRCULAIRE



## GESTION DE LA FIN DE VIE DES PRODUITS : BOX TEXTILE RECYCLOVETT™

Une solution exclusive de recyclage textiles pro (collecte, tri et revalorisation) de vos vêtements de travail/ EPI, d'image et uniformes obsolètes et/ou en fin de vie



Les marques du groupe CEPOVETT

CEPOVETT SAFETY

LAFONT

OX'BRIDGE

CEPOVETT



## De l'éco-packaging au zéro packaging

Les marques du groupe CEPOVETT font du packaging plastique à usage unique leur combat pour les prochaines années, mettant fin à l'utilisation de polybags conventionnels dont l'industrie textile est très consommatrice. Ces protections plastiques qui préservent chaque unité de textile fabriquée sont culturellement ancrées dans les habitudes des professionnels, pour des raisons d'hygiène et de protection. 180 milliards d'unités en plastique sont ainsi produites chaque année pour stocker, transporter et protéger les vêtements. Le défi, pour la filière, est de passer au polybag recyclé. Plusieurs solutions de substitution existent, soit sous la forme de polybags intégrant des matières recyclées, soit sous la forme de bioplastiques appelés PLA, issus de matières bio-sourcées telles que la féculé de maïs. Plusieurs voies techniques sont en cours d'expérimentation et visent à améliorer le recyclage de ces plastiques. Le passage d'un emballage conventionnel à une logique de zéro plastique est en marche, via le conditionnement en vrac, le regroupement d'articles ou les liens en tissu, par exemple, pour répondre aux nouvelles exigences de la loi AGEC.

## TÉMOIGNAGE

*Le métier d'acheteur intègre désormais la dimension éthique au triptyque qualité-coût-délais. Être un acheteur responsable implique de privilégier les matières responsables et recyclées, de référencer des fournisseurs de proximité, de collaborer dans la durée, tout en conservant une performance prix : un défi de tous les jours.*



**Laurent GOURBIÈRE**  
Responsable Achat  
Matières Premières  
CEPOVETT

# CEPOVETT

GROUP

### Siège

Adresse visiteur :  
234, route de Montmelas - 69400 Gleizé - France  
Adresse courrier :  
150 anc. route de Beaujeu - B.P. 90421  
69653 Villefranche-sur-Saône Cedex  
Tél. +33 (0)4 74 62 47 00

**[www.cepovett.com](http://www.cepovett.com)**  
**[contact@cepovett.com](mailto:contact@cepovett.com)**